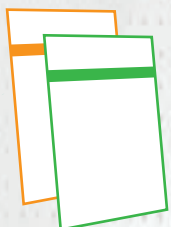


PRESFOR



5 000 000 d'hectares à
certifier



500 000 Certificats Fonciers
à délivrer



250 000 Contrats Agraires
à conclure

GRA-TUI-TE-MENT

►► CRÉATION

L'AFOR (Agence Foncière Rurale) est créée par le Décret N° 2016-590 du 03 Août 2016 pour répondre au besoin du Gouvernement ivoirien d'accélérer et de massifier les processus de sécurisation du foncier rural en vue de prévenir les nombreuses crises qui minent ce domaine.

►► MISSION

L'Agence Foncière Rurale (AFOR) a pour mission de mettre en œuvre la loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural.

►► ATTRIBUTIONS

Spécifiquement, l'AFOR est chargée :

- ▶ d'assurer la mise en œuvre des actions de sécurisation des terres du domaine foncier rural, notamment :
 - la délivrance des Certificats Fonciers
 - la Délimitation des Territoires de Villages (DTV)
 - la promotion de la contractualisation des rapports entre propriétaires terriens et exploitants non-propriétaires de terres rurales ;
 - la consolidation des droits des concessionnaires provisoires de terres du domaine foncier rural;
- ▶ de conseiller les pouvoirs publics sur toutes les questions liées à la gestion du domaine foncier rural ;
- ▶ de mener des actions d'information et de sensibilisation des populations sur la loi relative au domaine foncier rural et sa mise en œuvre ;
- ▶ d'assurer la formation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural ;
- ▶ de contribuer au règlement des conflits fonciers ;
- ▶ de mettre en place et de gérer le Système d'Informations du Foncier Rural (SIFOR).

La Direction Générale de l'AFOR est située à Cocody-Angré 7e Tranche, quartier Zinsou 1, Rue L 183, en face de l'Office National du Cinéma (ONAC-CI).

Téléphone : +225 27 22 50 51 71 - Email : infos@afor.ci - WhatsApp : +225 0798737398

PRÉSENTATION

Les résultats satisfaisants du Projet d'Amélioration de la Politique Foncière Rurale (PAMOFOR), ont permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir un autre financement auprès de la Banque mondiale, pour poursuivre ses initiatives en matière d'amélioration de la gouvernance foncière rurale. Il s'agit du financement d'un projet de sécurisation foncière rurale plus ambitieux, le Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR) qui couvrira 16 régions du pays sur 31.

Durée de mise en œuvre

5 ans (2024-2029)

Zones d'intervention

16 régions (Poro, Tchologo, Tonkpi, Worodougou, Gontougo, Agnéby-Tiassa, Moronou, Mé, N'Zi, Indénié-Djuablin, Sud-Comoé, Loh-Djiboua, Nawa, Bafing, Cavally et Guémon), 52 départements, 218 sous-préfectures et 3353 Villages.

Objectif de développement

Le PRESFOR vise à numériser le processus de sécurisation foncière rurale, en vue de l'accélérer et de réaliser un enregistrement systématique à grande échelle des terres coutumières. Le programme prévoit notamment la fourniture de matériels informatiques et une assistance technique pour la numérisation complète de l'enregistrement des terres, la conception et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation communautaires, de formation des acteurs et de clarification des droits ainsi qu'un appui financier à la mise en place et à l'opérationnalisation des Comités villageois de gestion foncière rurale.

Objectifs contractuels

- o 500 000 certificats fonciers à délivrer sur une superficie de 5 000 000 ha
- o 250 000 contrats agraires à conclure

Financement

Banque mondiale, Etat de Côte d'Ivoire

ILS ONT DIT

Au lancement national du PRESFOR à Guiglo le 18 juillet 2024



« Vos terres seront sécurisées grâce au PRESFOR, n'hésitez pas à vous y engager sans réserve. Le gouvernement avec l'appui des bailleurs travaille dans ce sens. »

Kobenan Kouassi ADJOUANI
Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

« Nous devons nous disposer à l'union et à la solidarité, tout en garantissant la cohésion sociale. Cette démarche s'impose à nous si nous voulons laisser à la postérité, en héritage à nos enfants, notre patrimoine commun : nos terres que nous ont léguées nos parents. Ces terres appartiennent à nos enfants, aux générations futures, nous n'avons pas le droit de les compromettre »

Anne Désirée OULOTO
Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Présidente du Conseil Régional du Cavally



« Mesdames et Messieurs les Préfets, Secrétaires Généraux de préfecture, Sous-Préfets, Chefs de cabinet des Préfets et de tous vos collaborateurs. Je vous félicite, au nom du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, et ces félicitations vous engagent à mieux faire, à en faire encore plus. Car, les défis qui se présentent à nous avec le PRESFOR sont exaltants et nécessitent davantage votre implication. Point n'est besoin de vous le rappeler avec insistance. Il est attendu de vous, beaucoup plus d'investissement et de responsabilité pour l'atteinte des objectifs du programme dans les délais requis. »

Benjamin EFFOLI
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

« Prenant la pleine mesure des défis qui nous attendent, le Conseil de Surveillance dont j'assume la présidence, au-delà de l'organe d'exécution qu'est la Direction Générale de l'AFOR, s'engage à jouer pleinement sa partition par la prise des décisions et dispositions idoines de nature à favoriser la mise en œuvre efficiente du PRESFOR »

Général de Corps d'Armée **Gervais KOUASSI**
Président du Conseil de Surveillance de l'Agence Foncière Rurale (AFOR)



« Grâce à l'AFOR et au PAMOFOR, et c'est peut-être le plus important, chaque ayant-droit peut disposer d'un document foncier. Il s'agit soit d'un certificat foncier pour les titulaires de droits coutumiers, soit d'un contrat pour les exploitants agricoles. Ces progrès significatifs, ces changements qui s'inscrivent dans la perspective de la cohésion sociale et du vivre ensemble, ont bénéficié à 160 000 personnes dont 20% de femmes dans 6 régions du pays (...) Demain, toujours grâce à l'AFOR, au PRESFOR et au concours d'autres agences de développement comme l'Agence Française de Développement (AFD) et la GIZ, c'est la moitié du territoire national qui sera couverte et plusieurs millions de personnes bénéficieront des avantages de ce programme »

André TEYSSIER
Chef de Mission - Spécialiste des questions foncières à la Banque Mondiale

« Nous sommes venus travailler avec vous chers parents, pour avancer ensemble. Nous savons que nous allons réussir car tous les éléments sont réunis pour y arriver. Au niveau de la délimitation des territoires de villages, vous avez montré le bon exemple en occupant les premières places sur le plan national. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas maintenant, avec la certification foncière qui éloignera définitivement toutes les poches de mésentente et de conflits sur les terres »

BAMBA Cheick Daniel
Directeur Général de l'Agence Foncière Rurale (AFOR)



ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PRESFOR



LES 16 REGIONS DU PRESFOR:
 -REGION DU CAVALLY
 -REGION DU GONTOUGO
 -REGION DU GUEMON
 -REGION DU LOH-DJIBOUA
 -REGION DU MORONOU
 -REGION DE LA NAWA
 -REGION DU PORO
 -REGION DU TONKPI
 -REGION DU WORODOUGOU
 -REGION DU TCHOLOGO
 -REGION DU BAFING
 -REGION DE L' INDENIE-DJUABLIN
 -REGION DU SUD-COMOE
 -REGION DE L' AGNEBY-TIASSA
 -REGION DU N'ZI
 -REGION DE LA ME

Légende

	Chef-lieu de département		Limite de sous-préfecture
	Chef-lieu de sous-préfecture		Aire-protégée
	Limite de région		Hydro-Surfacique
	Limite de département		Zone PRESFOR



Edition: août 2023

Sources :AFOR/IDOT/SP2SD

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS
AGNEBY TIASSA	AGBOVILLE SIKENSİ TAABO TIASSALE
BAFING	KORO OUANINOU TOUBA
CAVALLY	BLOLEQUIN GUIGLO TAI TOULEPLEU
GONTOUGO	KOUN-FAO SANDEGUE TANDA TRANSUA
GUEMON	BANGOLO DUEKOUÉ FACOBLY
INDENIE DJUABLIN	ABENGOUROU AGNIBILEKROU BETTIE
LOH-DJIBOUA	DIVO LAKOTA
LA ME	ADZOPE AKOUPÉ ALEPE YAKASSE-ATTOBROU

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS
MORONOU	ARRAH BONGOUANOU M'BATTO
NAWA	BUYO MEAGUI SOUBRE
N'ZI	BOCANDA DIMBOKRO KOUASSI-KOUASSIKRO
PORO	DIKODOUGOU KORHOGO M'BENGUE
SUD-COMOE	ABOISSO ADIAKE GRAND-BASSAM TIAPOUM
TCHOLOGO	KONG OUANGOLODOUGOU
TONKPI	BIANKOUMA DANANE MAN SIPILOU ZOUAN-HOUNIEN
WORODOUGOU	KANI SEGUELA

La terre aussi a ses papiers, le **Certificat Foncier** et le **Contrat Foncier**.



RÉGION DE L'AGNEBY-TIASSA

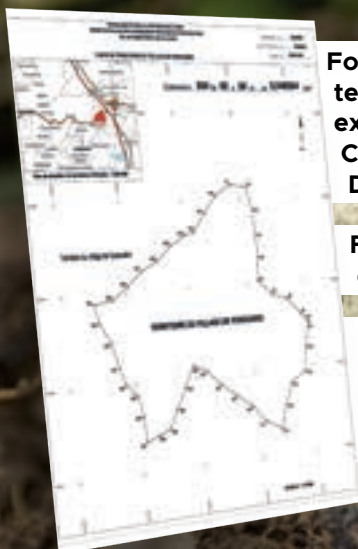
DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
AGBOVILLE	AGBOVILLE ATTOBROU CECHI GRAND-MORIE GUESSIGUIE LOVIGUIE
SIKENSI	SIKENSI
TAABO	PACOBO
TIASSALE	GBOLOUVILLE MOROKRO TIASSALE

**L'AFOR ne vend pas de terres,
L'AFOR vous aide à sécuriser
et protéger vos terres.**

RÉGION DU BAFING

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
KORO	BOOKO BOROTOU KORO MAHANDOUGOU NIOKOSSO
OUANINOU	GOUEKAN KOONAN OUANINOU SABOUDOUGOU
TOUBA	DIOMAN FOUNGBESSO

LES AVANTAGES DE LA DELIMITATION DES TERRITOIRES DE VILLAGE



Fournit une cartographie précise à l'administration territoriale en permettant de déterminer les limites exactes des villages, des Sous-préfectures, des Communes, des Départements, des Régions et des Districts.

Facilite la délimitation des parcelles pour la délivrance du Certificat Foncier afin d'éviter les conflits fonciers.

Fournit à l'Administration Territoriale, un outil d'aménagement du territoire pertinent au service des collectivités et des opérateurs économiques pour le développement et l'investissement dans les villages.

RÉGION DU CAVALLY

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
BLOLEQUIN	BLOLEQUIN DIBOKE DOKE TINHOU ZEAGLO
GUIGLO	BEDY-GOAZON GUIGLO KAADE NIZAHON
TAÏ	TAI ZAGNE
TOULEPLEU	BAKOUBLI MEO NEZOBLI PEHE TIOBLY TOULEPLEU

RÉGION DU GONTOUGO

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
KOUN-FAO	BOAHIA KOKOMIAN KOUASSI-DATEKRO KOUN-FAO TANKESSE TIENKOIKRO
SANDEGUE	BANDAKAGNI-TOMORA DIMANDOUGOU SANDEGUE YOROBODI
TANDA	AMANVI DIAMBA TANDA TCHEDIO
TRANSUA	ASSUEFRY KOUASSIA-NIAGUINI TRANSUA

RÉGION DU GUEMON

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
BANGOLO	BANGOLO BEOUE-ZIBIAO BLENIMEOUIN DIEOUZON GOHOUE-ZAGNA GUINGLO-TAHOUAKE KAHIN-ZARABAON ZEO ZOU
DUEKOUE	BAGOHOUE DUEKOUE GBAPLEU GUEHIEBLY GUEZON
FACOBLY	FACOBLY GUEZON KOUA SEMIEN TIENY-SEABLY

RÉGION DE L'INDENIE-DJUABLIN

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
ABENGOUROU	ABENGOUROU EBILASSOKRO NIABLE YAKASSE-FEYASSE
AGNIBILEKROU	AGNIBILEKROU DAME DUFFREBO
BETTIE	BETTIE DIAMARAKRO

VISITEZ NOTRE **SITE INTERNET**

➤ **Nouveau design**

➤ **Plus d'actualités**

➤ **Plus d'opportunités**



www.afor.ci



RÉGION DU LOH-DJIBOUA

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
DIVO	CHIEPO DIDOKO DIVO HIRE NEBO OGOUDOU ZEGO
LAKOTA	DJIDJI GAGORE GOUDOUKO LAKOTA NIAMBEZARIA ZIKISSO

SOUS-PREFECTURES CONCERNÉES

Depuis l'entrée en vigueur de la ***Loi N°2019-868 du 14 octobre 2019***

Aucune ***cession*** de ***terre rurale***
ne peut se faire ***sans***
CERTIFICAT FONCIER.

SOUS-PREFECTURES CONCERNÉES

RÉGION DE LA ME

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
ADZOPE	ADZOPE AGOU ASSIKOI YAKASSE-ME
AKOUBE	BECOUEFIN
ALEPE	ALLOSSO DANGUIRA
YAKASSE-ATTOBROU	ABONGOUA BIEBY

REJOIGNEZ-NOUS

Sur notre

Chaîne WhatsApp

Scannez-moi



RÉGION DU MORONOU

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
ARRAH	ARRAH KOTOBI KREGBE
BONGOUANOU	ANDE ASSIE-KOUMASSI BONGOUANOU N'GUESSANKRO
M'BATTO	ANOUMABA ASSAHARA M'BATTO TIEMELEKRO

RÉGION DE LA NAWA

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
BUYO	BUYO DAPEOUA
MEAGUI	GNAMANGUI MEAGUI OUPOYO
SOUBRE	GRAND-ZATTRY LILIYO OKROUYO SOUBRE

Le Certificat Foncier ne peut pas être délivré sur les terres :

- du domaine public,
- du domaine urbain (périmètres urbains),
- des zones d'aménagement différé officiellement constituées,
- du domaine forestier classé et des aires protégées (forêts classées, parcs nationaux, etc.),
- des zones touristiques dûment constituées,
- du domaine foncier rural concédé (terres objet de titres d'occupation provisoire),
- du domaine foncier rural permanent (terres objet de titre foncier).

SOUS-PREFECTURES CONCERNÉES

RÉGION DU N'ZI

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
BOCANDA	BENGASSOU N'ZECREZESSOU
DIMBOKRO	ABIGUI DIMBOKRO
KOUASSI- KOUASSIKRO	KOUASSI-KOUASSIKRO MEKRO

LES AVANTAGES DU CERTIFICAT FONCIER



Préserve la paix et la cohésion sociale dans les villages.

Garantit un héritage sûr à ses enfants.

Permet de signer des contrats de location clairs avec les exploitants installés.

Donne une valeur marchande aux terres du domaine foncier rural.

Favorise la stabilisation et la modernisation des exploitations agricoles.

RÉGION DU PORO

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
DIKODOUGOU	BORON DIKODOUGOU GUIEMBE
KORHOGO	DASSOUNGBOHO KANOROBA KARAKORO KIEMOU KOMBOLOKOURA KOMBORODOUGOU KONI KORHOGO LATAHA NAFOUN NAPIE N'GANON NIOFOIN SIRASSO SOHOUE TIORONARADOUGOU
M'BENGUE	BOUGOU KATIALI KATOGO M'BENGUE

RÉGION DU SUD-COMOE

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
ABOISSO	ADAOU AYAME BIANOUAN KOUAKRO YAOU
ADIAKE	ADIAKE ETUEBOUE
GRAND-BASSAM	BONGO
TIAPOUM	NOUAMOU

Les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) détiennent le pouvoir de décision dans les opérations de DELIMITATION DES TERRITOIRES DE VILLAGES et de délivrance du CERTIFICAT FONCIER.

RÉGION DU TONKPI (1)

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
BIANKOUMA	BIANKOUMA BLAPLEU GBANGBEGOUINE GBONNE GOUINE KPATA SANTA
DANANE	DALEU DANANE GBON-HOUYE KOUAN-HOULE MAHAPLEU SEILEU ZONNEU

RÉGION DU TONKPI (2)

MAN	BOGOUINE FAGNAMPLEU GBANGBEGOUINE-YATI LOGOUALE MAN PODIAGOUINE SANDOUGOU-SOBA SANGOUINE YAPLEU ZAGOUE ZIOGOUINE
SIFILOU	SIFILOU YORODOUGOU
ZOUHAN-HOUNIEN	BANNEU BIN-HOUYE GOULALEU TEAPLEU YELLEU ZOUAN-HOUNIEN

RÉGION DU WORODOUGOU

DÉPARTEMENTS	SOUS-PRÉFECTURES
KANI	DJIBROSSO FADIADOUGOU KANI MORONDO
SEQUELA	BOBI DIARABANA DUALLA KAMALO MASSALA SEQUELA SIFIE WOROFILA

Disons **NON aux conflits fonciers en nous engageant avec l'**AFOR** dans la sécurisation de nos terres.**

***La sécurisation foncière rurale,
gage de paix et de
cohésion sociale.***

Suivez-nous

